



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**HIVER ET  
PRINTEMPS  
2025**



# ACCUEILS DE LOISIRS

**3-15 ANS**



**PRÉ-  
INSCRIPTIONS  
EN LIGNE  
DU 10 AU 19  
JANVIER**



La CAF  
participe au  
financement de  
ces accueils de  
loisirs.

# LIEUX ET DATES

**Hiver** : au Crotoy, Novion et Saint-Riquier  
du lundi 10 au vendredi 14 février 2025.

**Printemps** : à Vron, Gueschart et Pont-Rémy  
du lundi 7 au vendredi 11 avril 2025.



## HORAIRES

de 9 h à 12 h & 14 h à 17 h

**Accueil demi-pensionnaires** : de 12 h à 14 h

**Accueil et départ échelonnés** : de 8 h à 9 h & 17 h à 18 h

## NAVETTE

Sur réservation à l'inscription. Possibilité de navette de ramassage, sans supplément (*les lignes et horaires sont consultables sur l'espace citoyen*).

## RESTAURATION

Sur réservation à l'inscription

**3,80 € le repas**

## À PRÉVOIR DANS LE SAC

Une gourde et des vêtements adaptés aux conditions climatiques. Pour les petits : un change, et, si besoin le doudou pour la sieste. Les goûters sont fournis (boissons comprises).

**Nb : les vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant.**

## GROUPES

Les enfants sont répartis dans des groupes selon leur tranche d'âge :

**Petits** : de 3 à 5 ans

**Moyens** : de 6 à 9 ans

**Grands** : de 10 à 15 ans

*Accueil possible dès 2 ans si l'enfant est scolarisé.*

## ACTIVITÉS

Chaque jour, des activités variées et adaptées à l'âge des enfants sont proposées sur place ou en extérieur suivant différents thèmes :

### HIVER

**LE CROTOY** : La science sous toutes ses formes

**NOUVION** : Les apprentis magiciens

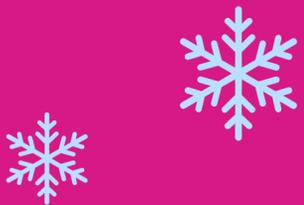
**SAINT-RIQUIER** : Autour des jeux de sociétés

### PRINTEMPS

**VRON** : La photographie et la biodiversité

**GUESCHART** : Les 4 éléments

**PONT-RÉMY** : Château enchanté



# PAIEMENT

Les réservations se font à la semaine et sont validées une fois le paiement reçu.

Les modalités de paiement acceptés sont :

- en ligne par carte bleue sur l'Espace citoyen
- auprès de la direction périscolaire de l'école de votre enfant :
  - chèques (à l'ordre de la régie ALSH séjours vacances CCPM)
  - chèques ANCV et CESU
  - espèces.

**En cas de non-paiement une semaine avant le début des accueils de loisirs, la réservation est annulée.**



## TARIFS

### TARIFS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONTHEIU-MARQUENTERRE

### TARIFS EXTÉRIEURS

#### QUOTIENT FAMILIAL

≤ à 458 €

De 459 €  
à 724 €

De 725 €  
à 900 €

À partir de  
901 €

Repas \*\*\*  
par jour

#### TARIFS DE BASE SEMAINE

50 €

54 €

58 €

62 €

3,80 €

#### TARIFS APRÈS RÉDUCTION DE LA CAF \*\*

32,50 €

36,50 €

40,50 €

3,80 €

#### TARIFS DE BASE SEMAINE

70 €

74 €

78 €

82 €

3,80 €

#### TARIFS APRÈS RÉDUCTION DE LA CAF \*\*

52,50 €

56,50 €

60,50 €

3,80 €

\* Quotient familial référence CAF : 900 €, valeur avril 2024

\*\* Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs (AL) de 3,50 €/jour / enfant ou 1,50 € / demi-journée

\*\*\* 3,80 € quels que soient le quotient familial et le lieu de résidence



# PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes du **vendredi 10 janvier 2025 à 9 h** au **dimanche 19 janvier à 23 h** sur l'Espace citoyen.

Rendez-vous sur [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)

## Les pièces obligatoires suivantes vous seront demandées :

- Le dossier d'inscription périscolaire et/ou extrascolaire 2024/2025, sauf s'il a déjà été fourni
- La copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire couvrant l'enfant
- La copie du carnet de vaccination de l'enfant ou une attestation de vaccination par le médecin traitant

**ATTENTION : Les réservations seront possibles sous réserve de la validation de la pré-inscription.**

## PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE



La démarche se fait en trois étapes. Sur [www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr), cliquez sur le bloc Espace citoyen sur la barre latérale droite.

### Étape 1 : la pré-inscription

Connectez-vous ou créez votre espace et cliquez sur [inscription administrative](#).

### Étape 2 : la réservation des jours de présence et des repas

Une fois la pré-inscription validée par le service, vous recevez un courriel. Cliquez sur [réserver annuler](#), puis sur le nom de l'enfant pour définir les jours de présence et réserver les repas correspondants.

**> Répétez autant de fois les étapes 1 et 2 que vous avez d'enfants à inscrire.**

### Étape 3 : le paiement à réception de la facture

La facture correspondant à l'ensemble de vos réservations est éditée après la fin de la période d'inscription (la mise en ligne de la facture vous sera notifiée par courriel). Celle-ci doit être réglée une semaine avant le début des accueils de loisirs.

### Vous avez besoin d'aide pour effectuer cette démarche en ligne ?

Nous pouvons vous accompagner.

Pour cela, contactez le service Scolaire Périscolaire Enfance Jeunesse.



## CONTACT : SERVICE SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, ENFANCE-JEUNESSE



33 bis, route du Crotoy - 80120 Rue



03 22 27 22 76



[centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr](mailto:centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr)



[www.ponthieu-marquenterre.fr](http://www.ponthieu-marquenterre.fr)



Communauté de Communes  
PONTHEIU-MARQUENTERRE